

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DE LA SANTE ET DES
AFFAIRES SOCIALES
DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
PUBLIQUE

83/016 du 11/01/1983
LECRET N° 83/016
portant promotion au titre de l'année
1980 des fonctionnaires des cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Ser-
vices Sociaux (Santé Publique), en
tête : Monsieur BOUKAKA-GUAYABANTOU
Dévoué Bonaventure.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS:

(/u la Constitution du 6 Juillet 1979;
(/u la loi 25-80 du 13.11.80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 6 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut géné-
ral des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo;

DFI.

(/u l'arrêté n° 2087/FI du 21.6.50 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires des cadres de la Répu-
blique Populaire du Congo;

(/u le décret n° 62-130/DF du 9.5.62 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la
République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 62-197/FI du 5.7.62 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°
15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de
la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 62-198/FI du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat;

LB.

(/u le décret n° 65-44 du 12.2.65 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 63-376 du 22.11.63
fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I de la Santé Publique de la République Populaire du
Congo;

(/u le décret n° 65-50 du 16.2.65 fixant le statut
commun des cadres administratifs de la Santé Publique de la
République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 65-170/FI du 25.6.65 réglant
l'avancement des fonctionnaires de la République Populaire
du Congo;

(/u le décret n° 74-47 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FI du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires de la République Popu-
laire du Congo;

(/u le décret n° 79-154 du 4.4.79 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 80-630 du 27.12.80 portant déblo-
cage des avancements des Agents de l'Etat;

(/u le décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomi-
nation des membres du Conseil des Ministres;

(/u le rectificatif n° 81-016 du 26.1.81 au décret
n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des membres du Con-
seil des Ministres;

(/u le décret n° 81-017 du 26.1.81 relatif aux
intérim des membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 83/015 du 11/01/1983 portant inscription au tableau d'avancement de
l'année 1980 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avan-
çant à l'ancienneté à trois (3) ans.

SECRET

ARTICLE 1er. - Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1980 les fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie 1 des Services Sociaux (Santé Publique) dont les noms suivent : Acc néant.

A) - ADMINISTRATEURS DE SANTE

Au 4^e échelon

Mr. BOUKAKA-OUADIABANTOU Dévoué Bonaventure p/c du 16.11.80 D.G.A.S. B/ville

B) MEDECINS

Au 5^e échelon

MM. BIDUNGA	Norbert	p/c du 10.08.80	Hop. Mossendjo
BOUKINDA	François	p/c du 10.08.80	S.M. SOUANKE
DATSE née GNEKIENY	Yvonne	p/c du 10.08.80	Hop. Général B/v
ENZANZA	André	p/c du 14.11.80	Sce Soc. Cuvette
KOUTANA	Alphonse	p/c du 3.10.80	Hop. A.SICE
LESABET-ZABA	Jean	p/c du 10.08.80	C.M. Impfondo
MAKITA	Antoine Saturnin	p/c du 9.09.80	Sce Soc. LEKOUYOU
MAKIZA	François	p/c du 10.08.80	Sce Soc. POOL
MALALOU	Edmond	p/c du 10.08.80	Hop. LOUBOMO
MISSAMOU	Joseph	p/c du 10.08.80	Hop. LOUBOMO
MODILOT-MAHOUKOU	Fortuné Prosper	p/c du 10.08.80	C.M. Mindouli
MYETE-MOUYOHE	Gys Adolphe	p/c du 10.08.80	Sce Soc. BOUENZA
MOUELLET	Gilbert	p/c du 10.08.80	"- NIARI
NGATALY	Thomas	p/c du 10.08.80	Hop. LOUTETE
NYAYA	Léonard	p/c du 10.08.80	Hop. A.SICE Pte-Noi
OKIEMY	Godefroy Appolinaire	p/c du 10.08.80	FRANCE
ONDZE-GONDZI	Jean Mathieu	p/c du 10.08.80	C.M. MOSSAKA
OUAYENOLLA	Bernard	p/c du 10.08.80	Hop. TALANGAY

Au 6^e échelon

BALONGANA	Marc	p/c du 22.04.80	Hop. A.SICE Pte-Noi
BEMBA	Joseph	p/c du 11.08.80	Dict. Med. Prev. B/v
BILONGO-BILONGO	Charles	p/c du 28.08.80	FRANCE

Au 7^e échelon

IKYE	Damase	p/c du 1.08.80	Hop. 31 Juil. OMANDI
KAYA	Bonifade	p/c du 1.02.80	C N P S LOUBO
KIMBEMBE	Simon	p/c du 21.07.80	Hop. A.SICE Pte-Noi
KIOZI	Daniel	p/c du 1.08.80	FRANCE
LOKO-KABANABANZA	Eugène	p/c du 1.08.80	Hop. Milit. B/ville
MABONDZOT	Marc	p/c du 1.12.80	CNPS B/ville
MBERE	Grégoire	p/c du 2.10.80	Hop. Général B/v.
NIATI-BENZE	Jean Mathieu	p/c du 1.02.80	Hygiène Sc. B/vill.
MBOUYOU	Daphtone	p/c du 23.12.80	Hop. A.SICE Pte-Noi
MPANZA	André	p/c du 1.08.80	France
MPANZA née LONONGO-NSAI	Françoise	p/c du 1.07.80	France

Au 8^e échelon

AMBA-MOUNDELE	Bernard	p/c du 19.07.80	CNPS B/ville
MPEMBA	Josué	p/c du 3.05.80	Hop. Makélékélé
OSSEBI-DOUNIAM	Antoine Tony	p/c du 3.11.80	A.N.P. B/ville

Au 10^e échelon

NZINGOULA	Samuel	p/c du 12.11.80	INSSA B/ville
-----------	--------	-----------------	---------------

C) PHARMACIENS

Au 5^e échelon

BOUNGOU	Thomas	p/c du 10.08.80	Hop. Général B/vil
CUENDE	Charles	p/c du 1.10.80	SOCOPHAR B/ville
	Joseph	p/c du 25.03.80	Pharmacie P/Noire

AU 6^e ECHELON

- MM. - HOMBESSA Innocent, P.C. du 9.6.80 LNST B/V.
- NZENGUI-BAYONNE Jérémie, P.C. du 12.12.80 MSAS B/V.

AU 7^e ECHELON

- Mr. - BAVOUIDI Pierre Claude, P.C. du 30.10.80 Mat. BL.GOMES :
Mme. - MOUKALA née SABA Colette, P.C. du 2.11.80 Dtion des Pharamcies B/V.

AU 9^e ECHELON

- Mr. - MABAMBA Simon, P.C. du 11.6.80 Socophar P/N.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, et de la solde, pour compter du 1.1.81, sera enregistré, l' publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 11/01/1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Pierre Damien BOUSSOUKOU DORNB.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

D F P.....	3
D B.....	3
D C F.....	1
M F.....	1
M S A S.....	2
D G S F.....	126
REGIONS.....	5
SERVICE S ^{ANTE} CUVETTE.....	1
SERVICE/BOUENZA.....	1
SERVICE S ^{ANTE} LEKOU MOU.....	1
SERVICE S ^{ANTE} POOL.....	1
SERVICE S ^{ANTE} NIARI.....	1
HOPITAL GENERAL B/V.....	1
HOPITAL A. SICE P/N.....	1
HOPITAL LOUBOMO.....	1
HOPITAL LOUTETE.....	1
HOPITAL MOSSENDJO.....	1
HOPITAL 31 JUILLET OWANDO.....	1
HOPITAL TALANGAI B/V.....	1
HOPITAL M. KELEKELE B/V.....	1
MATERNITE BLANCHE GOMES.....	1
SCCOPHAR B/V.....	1
PHARMACIE P/N.....	1
DTION MED. PREV. B/V.....	1
DTION DES PHARMACIES B/V.....	1
C N F S B/V.....	1
C N F S LOUBOMO.....	1
HYGIENE SCOLAIRE B/V.....	1
ASSAMBLEE NAT. POP. B/V.....	1
LABORATOIRE NAT. DE SANTE PUBLIQUE B/V.....	1
I N S S A /B/V.....	1
INTERESSES.....	63
J O R P C.....	1
S G C M / B C.....	3